

**RAPPORT N° 99/7-04**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**PROGRAMME DES ACTIONS 2000**  
**FINANCEES SUR LES CREDITS DU MINISTERE DU LOGEMENT,**  
**DE L'INTEGRATION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

La Ville de Saint-Denis mène depuis quelques années une politique volontariste d'accompagnement au logement sur l'ensemble de son territoire.

Cette volonté s'est traduite par la mise en oeuvre de dispositifs sociaux (MOUS...) et d'une programmation annuelle d'équipements de proximité.

Pour atteindre cet objectif, notre collectivité s'est assurée le partenariat de l'Etat en mobilisant le Fonds Social Urbain, du Conseil Général à travers le Contrat d'Objectifs Habitat et la collaboration de ses intervenants de terrain.

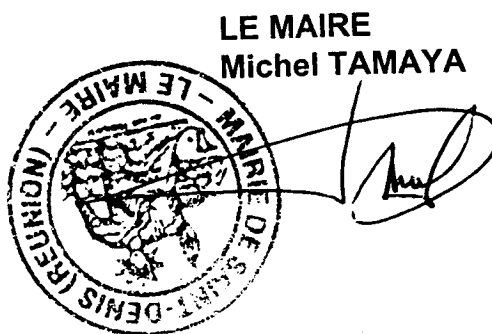
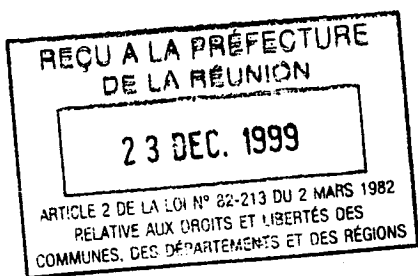
Concernant les équipements de proximité, cette initiative a permis entre autres : la réalisation, la réhabilitation et la mise aux normes d'équipements de proximité plus diversifiés.

La Ville souhaite poursuivre cet effort en faveur des quartiers tout en mettant l'accent sur la qualité et l'entretien régulier de ces équipements.

Pour cela, des sites prioritaires ont été identifiés, ont fait l'objet d'une programmation (voir en annexe) et d'une demande de financement -à hauteur de 50 %-auprès de l'Etat.

Je vous demande d'approuver le programme des actions (joint en annexe) et de m'autoriser à solliciter l'Etat sur les crédits du Ministère du Logement, de l'Intégration et de la Lutte contre l'Exclusion

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



DELIBERATION N° 99/7-04  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 14 décembre 1999

OBJET

PROGRAMME DES ACTIONS 2000  
FINANCEES SUR LES CREDITS DES MINISTERES DU LOGEMENT,  
DE L'INTEGRATION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/7-04 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Ibrahim PATEL, 6ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le programme des actions finançables sur les crédits du Ministère du Logement, de l'Intégration et de la Lutte contre l'Exclusion.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat.

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

**DELIBERATION N° 99/7-04**

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire à engager le programme et à contracter avec les partenaires retenus pour aider la Municipalité à conduire ces actions, selon la procédure réglementaire requise ( appel d'offres, marchés négociés, lettre de commande).

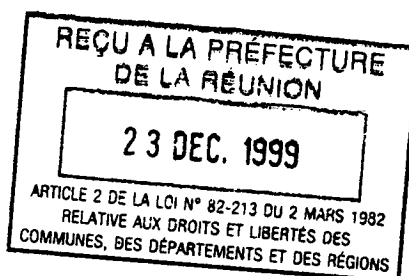
**ARTICLE 5**

Autorise le versement direct éventuel des subventions aux opérateurs.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 DEC. 1999

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**PROGRAMME DES ACTIONS 2000  
FINANCEES SUR LES CREDITS DU MINISTERE DU LOGEMENT  
DE L'INTEGRATION ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION**

SECTEURS	OPERATIONS	COUTS PROGRAMMES	SUBVENTION ETAT (50 %)
Bretagne Domenjod	Eclairage de plateau sportif (Bellevue)	150 000 F	75 000 F
Chaudron Primat	Réfection de clôture de plateau noir Equipement de Maisons de Quartiers (Cow-Boy / Hyacinthe)	400 000 F 100 000 F	200 000 F 50 000 F
Moufia Bois-de-Nèfles	Réalisation d'un boulodrome (Eglantines)	150 000 F	75 000 F
Sainte-Clotilde	Aménagement de local (Alamandas) Réalisation d'aire de jeux (Deux-Canons)	50 000 F 250 000 F	25 000 F 125 000 F
Camélias Montgaillard Saint-François	Amélioration de LCR (Morange)	200 000 F	100 000 F
Bellepierre Brulé	Sporting Club de Bellepierre (Club House)	200 000 F	100 000 F
Bas de la Rivière Petite-Ile Centre-Ville	Réalisation de plateau noir (Redoute)	500 000 F	250 000 F
Montagne 8ème Montagne 15ème Grande Chaloute	Construction de local associatif (Club Bouliste)	250 000 F	125 000 F
<b>TOTAL</b>		<b>2 250 000 F</b>	<b>1 125 000 F</b>

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du mardi 14 décembre 1999  
et annexé à la Délibération n° 99/7-04

**LE MAIRE**  
Michel TAMAYA

